

ne s'agit pas d'obtenir l'une ou l'autre. La Commission du blé n'a jamais demandé aux agriculteurs de produire plus de blé, ou des blés différents. Nous ne vivons pas dans un monde en stagnation. Si cette attitude avait régné il y a des années, nous en serions encore à labourer les champs avec des bœufs et à circuler en voiture hippomobile. Il faudrait que le gouvernement participe à la recherche. Il faudrait qu'il comprenne qu'il y a des progrès à réaliser et que ce bill serait un progrès. Je pense que les agriculteurs de l'ouest du Canada seraient favorables. Nous ne leur demandons pas de renoncer à la culture du bon blé. Nous demandons que l'autre soit utilisé. Lançons une industrie nouvelle. Cela créerait des emplois. Il y a un million de personnes en chômage parce que le gouvernement manque d'initiative. Il ne veut pas s'occuper de recherche, il ne tient pas à innover. Il tient à laisser les choses exactement comme elles sont. Voilà pourquoi nous reculons. C'est la valse hésitation: un pas en avant et deux en arrière. Ce bill devrait être adopté. Il faut redonner aux agriculteurs l'occasion de dire s'ils sont favorables ou non.

[Français]

M. René Cousineau (Gatineau): Monsieur le président, ce n'était pas mon intention de prendre la parole sur ce bill, parce que je sais que l'honorable député qui l'a présenté est très

Commission canadienne du blé—Loi

intéressé à l'énergie renouvelable. Maintenant, après avoir lu cela et pris connaissance de certains communiqués, je ne peux faire autrement que de m'y opposer.

Ce bill, monsieur le président, intitulé Loi modifiant la loi sur la Commission canadienne du blé, vise à étendre les objets et pouvoirs de la Commission canadienne du blé de façon à lui permettre d'acheter et de commercialiser des surplus de grain, ou du grain qui est en train de se détériorer pour son utilisation éventuelle dans la production d'alcool-carburant, d'éthanol agricole, comme on appelle ce surplus. Maintenant, le Canada, étant donné qu'il n'a pas à refaire sa réputation comme un producteur de blé de très haute qualité, je ne pense pas que l'on ferait exprès pour produire du blé permettant justement la production d'alcool-carburant. Depuis les derniers 25 ans, monsieur le président . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant expirée.

[Traduction]

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi, en conformité de l'article 2(1) du Règlement.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)